

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rése
au
Moni
bel



26028318

Déposé / Reçu le

18 FEV. 2026

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0552 737 177**

Nom

(en entier) : **NEO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Place de Belgique 1 - 1020 Bruxelles**

Objet de l'acte : Renouvellement des mandats des administrateurs

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2025

L'assemblée délibère et adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

En ce qui concerne les administrateurs de la Classe A, dont les mandats sont venus à terme, le GBRC a fait savoir, suite à une décision du conseil des ministres du 28 août 2025 de prolonger les mandats des administrateurs de la classe A existants.

Sur base de ce qui précède, l'assemblée générale décide de prolonger les mandats des administrateurs de la classe A pour une durée de 5 ans. Il s'agit de:

- Eric Mercenier
- Raphaël Jehotte
- Ischa Lambrechts
- Bernard Richelle
- Roald Aerden
- Anton Houthuys
- Lieven baro

La résolution est adoptée.

L'assemblée générale donne procuration à Deborah FISCHER, ayant son bureau chez RSM BELGIUM, Lozenberg 18 à Zaventem, avec droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication à l'Annexe du Moniteur belge des décisions prises lors de cette assemblée générale et afin d'effectuer toute modification de l'inscription de la Société susmentionnée auprès du registre des personnes morales, de remplir, à la lumière de celle-ci, toutes les formalités administratives et, entre autres, de représenter la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et du greffe du tribunal de commerce et, à cet effet, faire tout le nécessaire.

Extrait certifié conforme.

RSM InterFiduciaire SCRL
représentée par
Deborah Fischer
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/02/2026 - Annexes du Moniteur belge